

vente en solde periode estivale 2022 La Direction du Commerce et de la promotion d'exportations de la Wilaya de Bouira informe l'ensemble des citoyens , commercants et opérateurs économiques **vente en solde pour l'année 2022 periode estival du 02/07/2022 au 15/08/2022.**

Pour tout renseignement ou pour l'obtention des autorisations d'exercice des ventes en soldes, les opérateurs économiques intéressés sont invités à se rapprocher des services de la direction du commerce ou de ses inspections territoriales du commerce.

dossier a fournire:

- demande manuscrite.
- copie du registre de commerce.
- liste des produits qui conserne le solde avec les prix apliquer avant et durand la periode.

NB / veuillez nos envoyer les dossiers par email a : soldedcwboira@gmail.com

vente en solde 2022

La Direction du Commerce et de la promotion d'exportations de la Wilaya de Bouira informe l'ensemble des citoyens , commercants et opérateurs économiques **vente en solde pour l'année 2022** sont fixées comme suit :

la période hivernale:du 15/01/2022 au 28/02/2022. À Pour tout renseignement ou pour l'obtention des autorisations d'exercice des ventes en soldes, les opérateurs économiques intéressés sont invités à se rapprocher des services de la direction du commerce ou de ses inspections territoriales du commerce.

dossier a fournire:

- demande manuscrite.
- copie du registre de commerce.
- liste des produits qui conserne le solde avec les prix apliquer avant et durand la periode.

NB / veuillez nos envoyer les dossiers par email a : soldedcwboira@gmail.com

Documents relatifs au ventes en soldes - Communiqué et date déroulement des ventes en soldes

-

Guide et relatif au dispositif régissant les soldes

[-
Modèles de formulaires a utiliser](#)

[- Brochure](#)

□

Bilan des ventes en soldes au titre de la période hivernale de l'année de 2019 [té
lécharger ici](#)

Bilan provisoire des ventes en soldes période hivernale 2018 [Télécharger ici](#)

**Informatisation de la procédure d'obtention de l'autorisation des ventes □ en soldes
et des ventes promotionnelle
s**

Le Ministère du Commerce lance une opération d'informatisation des demandes d'exercice des ventes en soldes et des ventes promotionnelles (régies par le décret exécutif n° 06-215 du 18 juin 2006).

Cette action vise la simplification de ces procédures tant pour l'administration que pour les opérateurs économiques.

En conséquence, nous invitons les agents économiques concernés à collaborer activement à la réussite de cette action qui vise à leur simplifier la formalisation des demandes de délivrance des autorisations d'exercice de ces ventes.

Dans ce cadre, les agents économiques concernés peuvent également faire part de leurs propositions susceptibles d'améliorer ce dispositif via les adresses mail du Ministère du Commerce et celles des DRC et des DCW concernées.

A cet effet, tout opérateur désirant exercer les ventes en soldes et/ou les ventes promotionnelles, doit télécharger et renseigner l'imprimé de demande d'exercice de l'activité, l'état comportant les annexes y afférentes et le document d'information à apposer sur la devanture du local commercial et ce, à partir des liens suivants :

IMPRIMES A TELECHARGER :

EN CE QUI CONCERNE LES VENTES EN SOLDES :

1°) Demande d'autorisation d'exercice des ventes en soldes .

2°) Deux (02) états distincts à renseigner et à joindre à la demande relative aux soldes, qui comportent les documents suivants :

a) Etat comportant les annexes à renseigner par l'agent économique et joint à la demande d'autorisation d'exercice des ventes en soldes ;

b) Document d'information à apposer sur la devanture du local commercial contenant des informations se rapportant à l'opérateur et aux produits concernés par les ventes en soldes.

EN CE QUI CONCERNE LES VENTES PROMOTIONNELLES :

1°) - Demande d'autorisation d'exercice des ventes promotionnelles ;

2°) - Deux (02) états distincts à renseigner et à joindre à la demande relative aux ventes promotionnelles et qui comportent les documents suivants :

a) Etat comportant les annexes à renseigner par l'agent économique et joint a la demande d'autorisation d'exercice des ventes promotionnelles ;

b) Document d'information à apposer sur la devanture du local commercial contenant des informations se rapportant à l'opérateur et aux produits concernés par les ventes promotionnelles

Nonobstant le dépôt des pièces du dossier par voie électronique, la Direction du Commerce de Wilaya a toute latitude de demander, en cas de nécessité, du postulant de fournir toute pièce jugée utile sur support papier pour vérifier la conformité des documents par rapport à ceux transmis et aux informations fournies et d'obtention des autorisations.

La demande de délivrance de l'autorisation d'exercice de l'activité et les pièces à joindre doivent être transmises à la Direction du Commerce de la Wilaya via son adresse mail **autorisationventesdcw10@gmail.com**

Si les services de la Direction du Commerce de la Wilaya estiment après examen de la demande et des pièces jointes, que le dossier fourni est conforme à la procédure légale instituée, ils procéderont à la notification au profit du postulant concerné de l'autorisation d'exercice de l'activité considérée.

Pour toute demande de précisions supplémentaires et/ou d'éclaircissements utiles, veuillez formuler votre requête et l'envoyer à l'adresse mail de la Direction du Commerce de Wilaya.

▣ **Guide (01) et dépliants (04)** relatifs aux soldes:

[-▣ Guide](#)

[-▣ Brochure 1](#)

[-▣ Brochure 2](#)

[-▣ Brochure 3](#)

- [Brochure 4](#)